



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 26 septembre 2024  
Conseil communautaire

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 septembre  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Denis TURREL  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 20 septembre 2024

### Etaient présents :

AMIOT Myriam, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BENARFA Ali, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, CORNET Olivier, CRAIPEAU Chantal, DANES Richard, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LAFARGUE Denis, LEMAISTRE Nadia, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, PAYEN Eric, PETAUT-JEAN Sophie, RAMOND Rémi, RIAND Sandrine, SALAT Eric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, WAWRZYNIAK Stéphane.

### Etaient excusés :

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, CAILLET Pierre, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, COSTES Alexandra, DALLARD Jean-Michel, DA SILVA Sandra, DELCROIX Bernard, MANFRIN Jean-Marc, MINETTI Stéphanie, NAYLIES Charles, PORTET Michel, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VIGNES Michel, VARELA Marie-José, VIEL Pierre.

### Etaient absents :

### Pouvoirs :

DALLARD Daniel (pouvoir donné à DEJEAN Daniel), DA SILVA Sandra (pouvoir donné à LIBRET LAUTARD Madeleine), MINETTI Stéphanie (pouvoir donné à DELMAS Pierre), PORTET Michel (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice), VIEL Pierre (pouvoir donné à NAYA Anne-Marie)

### Secrétaire de séance :

Nombre de délégués titulaires en exercice : 57  
Nombre de présents : 40  
Nombre de votants : 45  
Pouvoirs : 5

#### SIÈGE ADMINISTRATIF

34 Av. de Toulouse CS 70009  
31390 Carbonne  
t 05 61 90 80 70  
contact@cc-volvestre.fr  
www.volvestre.fr



volvestre.fr

**Délibération C20240926\_099 Election d'un autre membre du Bureau autre que le Président et les Vice-Présidents : commune de Gensac-sur-Garonne**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'entériner que le nouveau membre du bureau occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le 6e rang,
- De procéder à l'élection du 6e autre membre du bureau communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue, D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier,
- De désigner Madame Sophie PETAUT-JEAN en qualité de 6ème autre membre du bureau communautaire qui est immédiatement installée dans ses fonctions.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

**Délibération C20240926\_100 Election d'un autre membre du Bureau autre que le Président et les Vice-Présidents : commune de Goutevernisse**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'entériner que le nouveau membre du bureau occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le 7e rang,
- De procéder à l'élection du 7e autre membre du bureau communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue,
- De désigner Monsieur Bernard DELCROIX en qualité de 7e autre membre du bureau communautaire qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

**Délibération C20240926\_101 Election d'un autre membre du Bureau autre que le Président et les Vice-Présidents : commune de Saint-Christaud**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'entériner que le nouveau membre du bureau occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le 21ème rang,
- De procéder à l'élection du 21ème autre membre du bureau communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue,
- De désigner Monsieur Eric DEGA en qualité de 21<sup>e</sup> autre membre du bureau communautaire qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_102 Appel à candidature et désignation d'un représentant au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déroger au scrutin secret pour l'élection du délégué titulaire pour siéger au conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,
- De procéder à l'élection (à main levée) du délégué titulaire pour siéger au conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize,
- De désigner M. Eric DEGA comme délégué titulaire pour siéger au conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize, en remplacement de Madame Roselyne CUSSOL, décédée.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_103 Appel à candidature et désignation d'un représentant au Syndicat Rivières Salat-Volp

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déroger au scrutin secret pour l'élection du délégué titulaire pour siéger au conseil syndical du Syndicat Rivières Salat-Volp conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,
- De procéder à l'élection (à main levée) du délégué titulaire pour siéger pour siéger au conseil syndical du Syndicat Rivières Salat-Volp,
- De désigner M. Eric DEGA comme délégué titulaire pour siéger au conseil syndical du Syndicat Rivières Salat-Volp, en remplacement de Madame Roselyne CUSSOL, décédée.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_104 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Volvestre : Régularisation et réorganisation de la liste des compétences - Extension des compétences

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la régularisation de la rédaction du libellé « maisons de services au public » et la réorganisation de la liste des compétences telle que présentée par le président, souhaitée si possible au 1<sup>er</sup> janvier 2025),
- D'approuver l'extension des compétences de la communauté de communes (procédure de l'article L 5211-17 du CGCT), souhaitée si possible au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- D'approuver les statuts ainsi modifiés.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_105 Suppression de l'intérêt communautaire du groupe de compétences mentionnées au 4° du II de l'article L. 5214-16 du CGCT

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De supprimer la définition de l'intérêt communautaire de la compétence "sportive" votée le 18 mai 2017 et celle votée par délibération du 20 décembre 2018, à la date d'effet de l'arrêté préfectoral qui actera la modification des statuts votée par l'assemblée ce jour.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_106 Reversement de la compensation de la part salaires (CPS) aux communes

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le reversement de la compensation part salaires (CPS) aux communes selon l'arrêté paru au Journal Officiel le 30 avril 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_107 Décision Modificative n°2 Budget Principal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- D'approuver la décision modificative n°2 ci-dessus sur le Budget principal de la Communauté de Communes du Volvestre ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_108 Attribution de fonds de concours Commune de Longages

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours à la commune de Longages en vue d'installer une climatisation au groupe scolaire à hauteur de 9 421,91 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_109 Admissions en non-valeur – Budget principal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur la somme exposée ci-dessus, pour un montant total de 1150,49 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_110 Répartition du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter la répartition dérogatoire dite libre comme proposée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et document aux effets ci-dessus.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_111 Convention pré-opérationnelle entre l'EPF d'Occitanie, la commune de Peyssies et la Communauté de Communes du Volvestre relative à l'opération d'aménagement - Axe 1 « Cœur de Bourg »

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention pré-opérationnelle entre l'EPF d'Occitanie, la commune de Peyssies et la Communauté de Communes du Volvestre relative à l'opération d'aménagement – Axe 1 « Cœur de Bourg » ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération C20240926\_112 Approbation du Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés Ecomaison, Valdelia et Valobat

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De conclure un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes agréés Ecomaison, Valdelia et Valobat,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit contrat.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

### **Délibération C20240926\_113 Création d'un emploi permanent (réintégration à la suite d'un détachement d'office)**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer 1 poste permanent appartenant au cadre d'emplois des Adjointes Techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet,
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- Qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article L332-8-2° du code précité, un agent contractuel de droit public pourra être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient (contrat de 3 ans maximum renouvelable dans la limite de 6 ans ; reconductible ensuite en contrat à durée indéterminée.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

### **Délibération C20240926\_114 Création d'un emploi permanent (réintégration à la suite d'un détachement d'office)**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer 1 poste permanent appartenant au cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet,
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;
- Qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article L332-8-2° du code précité, un agent contractuel de droit public pourra être recruté lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient (contrat de 3 ans maximum renouvelable dans la limite de 6 ans ; reconductible ensuite en contrat à durée indéterminée.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

### **Délibération C20240926\_115 Mise à jour du tableau des effectifs**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le tableau des effectifs ci-dessus qui prendra effet à compter du 26 septembre 2024 :**
- **Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.**

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

### **Délibération C20240926\_116 Mise en place des titres restaurant**

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **De la mise en place des titres restaurants à partir du 1er octobre 2024 au bénéfice du personnel de la collectivité tel qu'exposé ci-dessus ;**
- **De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 7€ ;**
- **De fixer la participation de la collectivité à 50% de la valeur du titre ;**
- **De choisir « Up » comme prestataire ;**
- **D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.**

45 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

**A Carbonne, affiché le 27 septembre 2024**

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘